

Maire

Greffier-trésorier

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JUSTINE-DE-NEWTON

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton, tenue le mardi 12 avril 2022 à 20h00, au Centre communautaire, située au 2842, rue Principale, à Sainte-Justine-de-Newton. Sont présents, sous la présidence du Maire, Shawn Campbell, les membres du conseil suivants : Louis-Philippe Thauvette, Pierre Cholette, Jean Giroux-Gagné, Mario Pitre, Geneviève Raymond et Aline Charbonneau, tous formant quorum. Le directeur général et greffier-trésorier, François Day, et la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, Natacha Gauthier, sont aussi présents.

22-04-01

Adoption de l'ordre du jour

Monsieur le Maire fait lecture de l'ordre du jour.

1. **Adoption de l'ordre du jour**
2. **Approbation du procès-verbal de la séance de mars 2022**
3. **Approbation des comptes payés et à payer de mars 2022**
4. **Demande de subventions, de commandites et autres demandes**
 - 4.1 Grand prix cycliste Ste-Justine-de-Newton/ZVP-Opto Réseau
5. **Dossiers en cours**
 - 5.1 Adoption du Règlement n°372 relatif aux comités de travail
 - 5.2 Nomination des membres de comités de travail
6. **Nouveaux dossiers**
 - 6.1 Compétence de collecte des matières organiques
 - 6.2 Dépôt des rapports d'audit de la CMQ – Budget 2021, Programme triennal d'immobilisations et transmission des rapports financiers
 - 6.3 Nomination du vérificateur pour l'année financière 2022
 - 6.4 Embauche de moniteurs(trices) pour le camp de jour 2022
 - 6.5 Embauche d'un étudiant en urbanisme et en environnement
 - 6.6 Programme d'aide à la formation des pompiers de la MRC de Vaudreuil-Soulanges
7. **Adjudication de contrats**
 - 7.1 Forfait mensuel de soutien juridique
 - 7.2 Service de contrôle de la vermine pour les bâtiments municipaux
 - 7.3 Réparation de la fosse septique de l'hôtel de ville
 - 7.4 Service d'ouverture et analyses d'eau de la piscine municipale
 - 7.5 Analyses d'eau de laboratoire de la piscine municipale
 - 7.6 Achat d'un défibrillateur au Centre Michel Lefebvre
 - 7.7 Concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC de Vaudreuil-Soulanges
 - 7.8 Assurances collectives des employés municipaux - Fédération québécoise des municipalités (FQM)
8. **Divers**
 - 1°- Adjudication d'un contrat d'un spectacle musical
9. **Mot du maire**
10. **Questions des citoyens**
11. **Ajournement ou levée de la séance**

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Giroux Gagné
APPUYÉ PAR : Louis-Philippe Thauvette
ET RÉSOLU,

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Maire

Greffier-trésorier

2. Approbation du procès-verbal de la séance de mars 2022

22-04-02 CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mars 2022 a été remise à chaque membre du Conseil au moins 72 heures avant la présente séance et que tous les conseillers présents déclarent l'avoir lu, une dispense de lecture est accordée.

IL EST PROPOSÉ PAR : Geneviève Raymond
APPUYÉ PAR : Aline Charbonneau
ET RÉSOLU,

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mars 2022 soit approuvé tel que rédigé par le directeur général et greffier-trésorier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, certifie par les présentes que la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton a les fonds nécessaires au paiement des dépenses décrites ci-dessous pour le mois de mars 2022 et approuvées par le conseil municipal.

Directeur général et greffier-trésorier

3. Approbation des comptes payés et à payer de mars 2022

22-04-03 IL EST PROPOSÉ PAR : Geneviève Raymond
APPUYÉ PAR : Pierre Cholette
ET RÉSOLU,

D'approuver et de payer les comptes fournisseurs, la rémunération des membres du conseil municipal et le salaire des employés municipaux selon la liste du 2022-04-12.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

4. Demande de subventions, de commandites et autres demandes

4.1 Grand prix cycliste Ste-Justine-de-Newton/ZVP-Opto Réseau

22-04-04 CONSIDÉRANT QUE le Club cycliste ZVP-Opto Réseau, organisme affilié au Centre Multisports situé à Vaudreuil-Dorion, désire organiser pour une deuxième année, une course cycliste interprovinciale sur le territoire de Ste-Justine-de-Newton le 18 juin 2022, course et nommée : Le Grand Prix cycliste Ste-Justine-de-Newton / ZVP-Opto Réseau;

CONSIDÉRANT QUE l'épreuve est sanctionnée par la Fédération québécoise des sports cyclistes (FQSC) et, de ce fait, oblige l'organisation à un encadrement règlementaire stricte sous la supervision de commissaires délégués par la FQSC;

CONSIDÉRANT QUE les courses se dérouleront entre 8h45 et 15h30 dans le quadrilatère formé des routes suivantes avec départ et arrivée devant le centre communautaire: rue Principale, route 325N, 2ième rang et Montée Noire ;

CONSIDÉRANT les nombreux commentaires positifs des participants de l'édition 2019 à propos de la qualité du site, du parcours et de l'organisation;

CONSIDÉRANT QUE le Club attend la présence de 250 participants âgés de 11 à 35 ans;

Maire

Greffier-trésorier

CONSIDÉRANT QUE les routes ne seront pas fermées à la circulation mais que, lors du passage des groupes cyclistes, les voitures pourront être ralenties ou immobilisées pour quelques secondes;

CONSIDÉRANT QUE le Club déploiera des bénévoles sur le circuit pour assurer la sécurité des participants et contrôler la circulation aux intersections;

CONSIDÉRANT QUE les organisateurs désirent louer le centre communautaire pour offrir des facilités aux bénévoles et aux participants.

IL EST PROPOSÉ PAR : Aline Charbonneau
APPUYÉ PAR : Jean Giroux-Gagné
ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal de Ste-Justine-de-Newton autorise le Centre Multisports et son club cycliste ZVP-Opto Réseau à tenir son événement sur son territoire.

QUE le conseil s'engage à rendre disponible son centre communautaire au tarif établi de 200\$ pour la journée.

QUE la municipalité pourra, dans la mesure de ses possibilités, prêter certains équipements de sécurité aux organisateurs (cônes orange, barricades, drapeaux, vestes de sécurité).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5. Dossiers en cours

5.1 Adoption du Règlement numéro 372 relatif aux comités de travail

Le présent règlement entrera en vigueur le jour de la publication de l'avis public.

22-04-05 PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JUSTINE-DE-NEWTON

RÈGLEMENT NUMÉRO 372

RELATIF À LA RÉGIE INTERNE DES COMITÉS DE TRAVAIL

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité de Sainte-Justine-de-Newton juge qu'il est opportun et d'intérêt public de constituer des comités de travail pour faire l'analyse en profondeur de projets ou dossiers municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement a pour objet de constituer les comités de travail de la Municipalité, de définir leur rôle et leur mandat de même que leurs règles de régie interne;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Giroux-Gagné,
APPUYÉ PAR : Geneviève Raymond,
ET RÉSOLU à la majorité, sauf pour Louis-Philippe Thauvette votant contre:

QUE le règlement portant le numéro 372 soit adopté et qu'il soit statué et décrété comme suit :

1. Application

Le présent règlement s'applique aux comités de travail constitués par résolution ou règlement.

Maire

Greffier-trésorier

2. Nomination

- 2.1 Les membres des comités de travail sont des membres du conseil et sont nommés par résolution du conseil municipal. Les comités peuvent être composés, dans certains cas, de citoyens choisis parmi les résidents de la Municipalité et devront être nommés par résolution.
- 2.2 Le maire est membre d'office de tous les comités et a droit d'y voter sans toutefois être tenu de le faire.
- 2.3 Le directeur général est membre d'office de tous les comités en tant que fonctionnaire municipal principal mais sans droit de vote. Il doit être dans toutes communications échangées par courriel entre les membres du comité.
- 2.4 Le nombre de membres pour un comité ne devrait pas dépasser cinq personnes et devrait majoritairement être constitué de membres du conseil.

3. Rôle et mandat

- 3.1 Les comités ont un rôle consultatif et leurs recommandations devront être soumises au conseil municipal pour décisions ultérieures.
- 3.2 Les mandats des comités existants sont détaillés à l'annexe A.

4. Pouvoirs

- 4.1 Les comités ont les pouvoirs suivants :
 - 4.1.1 Étudier toute question d'intérêt municipal qui relève de leur mandat;
 - 4.1.2 Procéder à des consultations, solliciter des opinions de personnes-ressources ou d'organisme en lien avec la réalisation de leur mandat;
 - 4.1.3 Faire les recommandations au conseil sur les questions qu'ils ont étudiées.

5. Durée du mandat

La durée du mandat des membres pour chaque comité est deux ans et est renouvelable.

6. Services des employés municipaux

Les demandes d'un membre des comités de travail concernant les services à obtenir des employés municipaux doivent être dirigées au directeur général pour action appropriée.

7. Confidentialité

Tout compte rendu et tout rapport du comité demeurent confidentiels jusqu'à ce qu'ils aient été déposés au conseil, après leur adoption par le comité.

8. Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Maire

Directeur général et greffier-trésorier

Avis de motion :
Adoption du projet de règlement :
Adoption du règlement :

8 mars 2022
8 mars 2022
12 avril 2022

Maire <hr/> Greffier-trésorier

Publication :
Entrée en vigueur :

28 avril 2022
28 avril 2022

ANNEXE A

COMITÉ DE TRAVAIL

MANDAT

Comité - Négociation de l'entente de travail des employés du service de protection incendie

Rencontre et discussion avec les représentants des employés sur le projet d'entente de travail et en arriver à un règlement à la satisfaction des deux parties. Le conseil municipal approuvera cet accord lorsqu'il aura été obtenu.

Comité - <<Cahiers de charges>> (manuels de procédures)

Étudier et faire des recommandations au conseil sur l'élaboration de cahiers de charges couvrant l'ensemble des fonctions et opérations courantes de la municipalité.

Comité - Eau potable

Étudier toute question relative à l'approvisionnement et à la gestion de l'eau potable dans la Municipalité et formuler des recommandations au conseil municipal.

Comité - Sécurité publique

Analyser les problèmes liés à la signalisation et au contrôle de la circulation en vue d'émettre des recommandations au conseil municipal.

Comité - Loisirs et culture

Voir au développement des arts et de la culture dans la Municipalité et proposer au conseil municipal des actions et des initiatives liées à ces domaines.

Comité - Embellissement

Promouvoir l'embellissement des édifices municipaux et l'ensemble du territoire en proposant la réalisation de différents projets, comme :

- Identification des édifices municipaux;
- Plantation de fleurs et arbustes sur les artères

Comité – Internet haute vitesse

Étudier et proposer des avenues au conseil sur le développement d'un réseau internet haute vitesse dans la Municipalité pour en faire un levier de développement socioéconomique.

5.2 Nomination des membres des comités de travail

22-04-06 CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté le règlement numéro 372 portant sur la mise sur pied et la régie interne des comités de travail;

CONSIDÉRANT QUE les membres des comités de travail doivent être nommés par résolution du conseil municipal;

Maire _____ _____ Greffier-trésorier

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Giroux-Gagné,
APPUYÉ PAR : Pierre Cholette,
ET RÉSOLU à la majorité, sauf pour Louis-Philippe Thauvette votant contre:

DE procéder aux nominations suivantes :

- Au Comité - Négociation de l'entente de travail des employés du service de protection incendie :
Pierre Cholette,
Jean Giroux-Gagné,
Mario Pitre
- Au Comité - Cahiers de charges :
Geneviève Raymond,
Mario Pitre
- Au Comité - Eau potable :
Louis-Philippe Thauvette,
Jean Giroux-Gagné,
Mario Pitre
- Au Comité - Sécurité publique :
Geneviève Raymond,
Mario Pitre
- Au Comité - Loisirs et culture :
Aline Charbonneau,
Jean Giroux-Gagné
- Au Comité – Embellissement :
Jean Giroux-Gagné
- Au Comité – Internet haute vitesse :
Geneviève Raymond,
Louis-Philippe Thauvette

6. **Nouveaux dossiers**

6.1 **Compétence pour la collecte des matières organiques**

22-04-07 CONSIDÉRANT QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges (MRCVS) désire savoir de la part des 23 municipalités si ces dernières souhaitent que la MRCVS assure la gestion de la compétence pour la collecte et transport des matières organiques ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Justine-de-Newton voit présentement elle-même au service de collecte et transport des matières organiques sur son territoire.

IL EST PROPOSÉ PAR : Mario Pitre,
APPUYÉ PAR : Aline Charbonneau,
ET RÉSOLU,

QUE la Municipalité garde la gestion de la compétence pour la collecte et transport des matières organiques pour son territoire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6.2 **Dépôt des rapports d'audit de la Commission municipale du Québec**

22-04-08 Conformément à l'article 86.8 de la *Loi sur la Commission municipale*, le greffier-trésorier dépose séance tenante les rapports d'audit de la Commission municipale du Québec portant sur l'adoption du budget 2021 et sur l'adoption du

Maire

Greffier-trésorier

programme triennal d'immobilisations 2021-2023 et celui portant sur le délai de transmission des rapports financiers des années 2016 à 2020.

6.3 Nomination du vérificateur pour l'année financière 2022

22-04-09 IL EST PROPOSÉ PAR : Geneviève Raymond,
APPUYÉ PAR : Louis-Philippe Thauvette
ET RÉSOLU,

QUE la firme BCGO soit nommée vérificateur de la municipalité pour l'exercice financier qui se terminera le 31 décembre 2022.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6.4 Embauche de moniteurs(trices) pour le camp de jour 2022

Conflit d'intérêt Le maire, Shawn Campbell, sort de la salle du conseil, avant les discussions pour ce point en raison d'un conflit d'intérêt relié à la question. Le maire suppléant, Louis-Philippe Thauvette, remplace le maire dans ses fonctions lors de ce point.

22-04-10 CONSIDÉRANT les candidatures reçues et les entrevues effectuées pour les postes de moniteurs(trices) pour le camp de jour 2022.

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Giroux-Gagné,
APPUYÉ PAR : Mario Pitre
ET RÉSOLU,

DE faire les embauches de Roxanne Turcotte (40hres/semaine), Odilon Matte (40hres/semaine), Marina Cuerrier (30hres/semaine) et Claudia Laberge (15hres/semaine) et d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à signer un contrat de travail avec ceux(elles)-ci.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

*Retour du
maire Shawn
Campbell dans
la salle*

Les délibérations et le vote étant terminés, le maire, Shawn Campbell, retourne dans la salle.

6.5 Embauche d'un étudiant en urbanisme et en environnement

22-04-11 CONSIDÉRANT le besoin en personnel pour la réalisation de mandats spéciaux pour la période de l'été au service d'urbanisme et environnement.

IL EST PROPOSÉ PAR : Aline Charbonneau,
APPUYÉ PAR : Pierre Cholette
ET RÉSOLU

DE faire l'embauche d'un étudiant à temps partiel à raison de 14 heures par semaine pour une durée de 16 semaines, soit de mai à août et d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à signer un contrat de travail avec celui-ci.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6.6 Programme d'aide à la formation des pompiers de la MRC de Vaudreuil-Soulanges

22-04-12 CONSIDÉRANT QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Maire

Greffier-trésorier

CONSIDÉRANT QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

CONSIDÉRANT QUE ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

CONSIDÉRANT que la municipalité prévoit la formation de deux (2) pompiers temporaires pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges en conformité avec l'article 6 du Programme.

IL EST PROPOSÉ PAR : Louis-Philippe Thauvette,
APPUYÉ PAR : Jean Giroux-Gagné
ET RÉSOLU

QU'une demande d'aide financière soit préparée et déposée dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et de transmettre cette demande à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

7. Adjudication de contrats

7.1 Forfait mensuel de soutien juridique

22-04-13 CONSIDÉRANT QUE dans la gestion de certains dossiers, la municipalité doit solliciter une assistance juridique afin d'obtenir des avis légaux;

CONSIDÉRANT QUE l'expertise du cabinet Rancourt Legault Joncas avocats dans les dossiers de la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Giroux-Gagné,
APPUYÉ PAR : Aline Charbonneau
ET RÉSOLU,

D'ACCEPTER la soumission de Rancourt Legault Joncas pour un service d'assistance juridique municipal au montant de 300\$/mois, soit 3600\$/année, taxes en sus, et d'autoriser le directeur général à procéder à la signature de l'entente de service.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Maire

Greffier-trésorier

- 7.2 Service de contrôle de la vermine pour les bâtiments municipaux
- 22-04-14 CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire contrôler la présence de vermine à l'intérieur et autour de ses bâtiments municipaux.
- IL EST PROPOSÉ PAR : Mario Pitre,
APPUYÉ PAR : Louis-Philippe Thauvette
ET RÉSOLU
- Que soit accordé un contrat de contrôle de vermine à ABC Gestion Parasitaire pour ses trois bâtiments municipaux pour deux visites au coût de 300\$, taxes en sus, par visite et d'autoriser le directeur général à procéder à la signature du contrat.
- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.
- 7.3 Réparation de la fosse septique de l'hôtel de ville
- 22-04-15 CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite prolonger la durée de vie utile de la fosse septique reliée au bâtiment de l'hôtel de ville;
- IL EST PROPOSÉ PAR : Louis-Philippe Thauvette,
APPUYÉ PAR : Geneviève Raymond
ET RÉSOLU
- QUE soit accordé à Service de Rebutis Soulanges un contrat de nettoyage du drain, l'installation d'un préfiltre et l'extension des couvercles au coût total de 1650\$, taxes en sus.
- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
- 7.4 Service d'ouverture et analyses d'eau de la piscine municipale
- 22-04-16 IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Giroux-Gagné,
APPUYÉ PAR : Aline Charbonneau
ET RÉSOLU
- QUE soit accordé à Piscine JS Lavoie inc. le contrat d'ouverture de la piscine municipale et des analyses d'eau hebdomadaires pour des coûts respectifs de 200\$ et de 75\$, taxes en sus.
- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
- 7.5 Analyses d'eau de laboratoire de la piscine municipale
- 22-04-17 CONSIDÉRANT QUE le *Règlement sur la qualité de l'eau des piscines et autres bassins artificiels* exige que certains paramètres microbiologiques et physico-chimiques de l'eau de la piscine municipale doivent être analysés par un laboratoire accrédité;
- CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été analysées et que celle ayant le coût total le moins élevé pour obtenir le service a été retenue.
- IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Giroux-Gagné,
APPUYÉ PAR : Louis-Philippe Thauvette
ET RÉSOLU

Maire

Greffier-trésorier

QUE soit accordé à Eurofins Environex le contrat d'analyse de cinq échantillonnages d'eau pour un coût total de 520\$, taxes en sus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7.6 Achat d'un défibrillateur au Centre Michel Lefebvre

22-04-18 CONSIDÉRANT la présence d'un défibrillateur dans les bâtiments municipaux comme un accroissement des chances de sauver des vies;

IL EST PROPOSÉ PAR : Aline Charbonneau,
APPUYÉ PAR : Pierre Cholette
ET RÉSOLU

QUE soit autorisé l'achat auprès de notre fournisseur habituel, soit Cardio Choc, d'un défibrillateur et d'un cabinet mural au coût de 1750\$, taxes en sus, et d'un ensemble d'électrodes au coût de 250\$, taxes en sus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7.7 Concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC de Vaudreuil-Soulanges

22-04-19 CONSIDÉRANT QUE le nouveau schéma d'aménagement révisé 3^e génération de la MRC de Vaudreuil-Soulanges (MRCVS) a été adopté par la MRCVS lors de la séance ordinaire du conseil du 30 mars 2022;

CONSIDÉRANT QUE les règlements d'urbanisme de la municipalité devront être révisés afin d'assurer une concordance avec le nouveau schéma d'aménagement une fois que celui-ci entrera en vigueur.

IL EST PROPOSÉ PAR : Pierre Cholette,
APPUYÉ PAR : Jean Giroux-Gagné
ET RÉSOLU

QUE soit accordé à la firme urbaniste-conseil de la municipalité, Philippe Meunier et Associée, le mandat de réaliser la concordance des règlements de la municipalité pour des honoraires totaux de 21 000\$, taxes en sus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7.8 Assurances collectives des employés municipaux - Fédération québécoise des municipalités (FQM)

22-04-20 CONSIDÉRANT QUE la Fédération Québécoise des Municipalités (ci-après la «FQM») a mis sur pied un programme d'assurance collective régi par l'un de ses règlements (ci-après le « Programme »);

CONSIDÉRANT QU'à cette fin, la FQM a procédé à un appel d'offres portant le numéro FQM-2021-002 en date du 5 juillet 2021;

CONSIDÉRANT QUE pour donner suite à ce processus d'appel d'offres, la FQM est devenue Preneur d'un contrat d'assurance collective auprès de Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie (ci-après : le « Contrat »);

CONSIDÉRANT QUE la FQM a mandaté sa filiale FQM Assurances Inc., courtier en assurance collective, le mandat de veiller à l'application du Contrat et de conseiller les municipalités, leurs fonctionnaires et employés et les membres des conseils municipaux quant à toutes questions où un permis de courtier est

Maire

Greffier-trésorier

nécessaire en vertu de la *Loi sur la distribution de produits et de services financiers*, c. D-9.2;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du *Code municipal du Québec* et de la *Loi sur les cités et villes*, une municipalité, une MRC ou un organisme municipal peut adhérer au bénéfice de ses fonctionnaires et employés et membres de son conseil, à un contrat d'assurance collective dont le Preneur est la FQM;

CONSIDÉRANT QUE le Contrat est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2022 et qu'il est renouvelable automatiquement à toutes les années.

IL EST PROPOSÉ PAR : Louis-Philippe Thauvette,
APPUYÉ PAR : Mario Pitre
ET RÉSOLU,

QUE la Municipalité adhère pour le bénéfice de ses employés au Programme et soit régi par le Contrat en date du 1^{er} juin 2022;

QUE la Municipalité paie les primes afférentes à l'année de couverture ainsi que toutes les primes et ajustement de primes pour chaque année d'assurance subséquente;

QUE la Municipalité respecte les termes et conditions du Programme et du Contrat;

QUE la Municipalité maintienne sa participation au Programme en souscrivant, sans formalité additionnelle, à tout contrat d'assurance collective conclut par la FQM pour donner suite à un appel d'offres en remplacement du Contrat et en y respectant les termes et conditions;

QUE la Municipalité maintienne les couvertures d'assurance prévues au Contrat ou à tout contrat le remplaçant, et ce, jusqu'à ce que la Municipalité mette fin, conformément au Règlement, à sa participation en transmettant à la FQM un préavis écrit d'au moins un (1) année mentionnant son intention de ne plus participer au Programme;

QUE la Municipalité donne le pouvoir à son directeur général d'accomplir tout acte et de transmettre tout document découlant de l'adhésion de la Municipalité au Contrat ou à tout contrat le remplaçant;

QUE la Municipalité autorise FQM Assurances Inc. et toute firme d'actuares conseils désignée par cette dernière, à avoir accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur dans le respect des règles de protection des renseignements personnels ;

QUE la Municipalité accorde à FQM Assurance Inc. et toute firme d'actuares conseils désignée par cette dernière, le mandat d'agir à titre d'expert conseil et courtier exclusif en assurance collective et qu'elles soient les seules personnes attitrées et autorisées à représenter celle-ci auprès de l'assureur désigné relativement à l'application du régime d'assurance collective ;

QUE la présente résolution ne limite en rien le droit de la FQM de révoquer ses mandataires désignés et y substituer un autre;

QUE la présente résolution soit immédiate et révoque tout autre résolution accordée antérieurement portant sur le même objet que la présente résolution, sans autre avis.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

8. Divers

22-04-21 1^o- Adjudication d'un contrat de spectacle musical

Maire

Greffier-trésorier

CONSIDÉRANT QUE le comité arts et culture a fait la recommandation au conseil municipal de la tenue à Sainte-Justine-de-Newton d'un spectacle musical offert par un musicien-trompettiste;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire offrir des spectacles de qualité à ses citoyens.

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Giroux-Gagné,

APPUYÉ PAR : Geneviève Raymond,

ET ADOPTÉ À LA MAJORITÉ, sauf pour Louis-Philippe Thauvette votant contre:

QUE soit autorisé la tenue d'un spectacle de musique le 2 juillet avec le trompettiste Frédéric Demers, pour la somme de 1 600\$.

9. Mot du maire

Le maire, Shawn Campbell, s'adresse à l'audience concernant les points suivants :

1. Les réponses à venir de la MRC de Vaudreuil-Soulanges aux questions du conseil municipal sur le projet d'un site de compostage.
2. Embâcles sur la rivière Delisle.
3. Trop-perçu de la Sûreté du Québec payé à la municipalité et recours intenté par Vaudreuil-Dorion, Pincourt et Saint-Zotique pour annuler la formule actuelle de partage du trop-perçu.
4. Achat d'une planche dorsale pour remplacer celle présentement utilisé par la sauveteur-surveillante de la piscine municipale.
5. Travaux de réfection de la toiture de la salle communautaire.
6. Évènement des courses de tracteurs à venir.
7. Gravier poussé sur les terres agricoles par la déneigeuse sur le 4^e rang
8. Mise à jour sur le déploiement de COMALERTE.
9. Réception du camion du service de protection des incendies.
10. Rencontre entre le club de motoneige Etoile Dorée et le conseil municipal.
11. Retrait du service 3-1-1.
12. Rencontre avec Mme Turbide, en remplacement de la députée de Soulanges, Marilyne Picard pour discuter de différents enjeux de la municipalité.
13. Pont 6^e rang.
14. Informations sur les quotes-parts à payer annuellement à la MRC suite à une question d'un citoyen à la séance du conseil de mars.

*Le conseiller
Jean Giroux-Gagné
quitte la salle à
20h33. Retour à
20h34.*

Le conseiller, Louis-Philippe Thauvette, s'adresse à l'audience pour mentionner que la Coop CSUR affirme que l'entièrement de notre territoire sera desservie par la fibre optique d'ici l'automne 2022.

Le conseiller, Jean Giroux-Gagné, s'adresse à l'audience pour mentionner que les projets suivants sont toujours en cours :

- Affiches de bienvenue à être installées aux entrées de la municipalité.
- Affiches d'identification des bâtiments municipaux.

Le conseiller, Mario Pitre, s'adresse à l'audience pour commenter la méthode de calcul des quotes-parts de la MRC.

10. Questions des citoyens

Les questions reçues avant et/ou pendant la séance portent essentiellement sur :

1. Demande au conseiller, Louis-Philippe Thauvette, d'exprimer les raisons pour avoir voté contre au points 5.1 et 5.2 de l'ordre du jour.
2. Avancement du dossier du service d'aqueduc avec Saint-Polycarpe.
3. Impact du nouveau schéma d'aménagement de la MRC sur le développement de la municipalité.
4. Méthodes de déneigement et équipements utilisés pour expliquer la présence de gravier sur les terres du rang 4.

Maire _____ Greffier-trésorier

5. Possibilité d'installer des paniers à fleurs sur la rue Ste-Anne.
6. Suivi d'un courriel envoyé par un citoyen à l'hôtel de ville.
7. Méthode utilisée pour retirer le gravier dans le Rang 4.
8. Ajout d'asphalte au coin de rue (Rang 4).
9. Traverse de chemin de fer et coop Csur.
10. Sauvetage des chevaux en novembre dernier

22-04-22 **Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé et n'ayant plus d'autre sujet à discuter,

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Giroux-Gagné,
APPUYÉ PAR : Louis-Philippe Thauvette
ET RÉSOLU,

QUE la séance ordinaire du 12 avril 2022 soit levée à vingt et une heures trente-trois minutes (21h33).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Maire

Directeur général et
greffier-trésorier

Je, Shawn Campbell, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Maire